

RÉPONSE – QE 019 - 26.03

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 019 – 26.03

déposée par M. Nicolas AUBERT, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

VEGETALISATION DE NOS RUES

QUESTION

- 1) Quelle est la vision du Conseil administratif en termes de végétalisation des rues pour la législature 2025-2030 ?
- 2) Combien de nos rues (ou quartier) ont-elles été végétalisées ?
- 3) Quels sont les futures rues ou routes qui seront végétalisées ?

RÉPONSE

La végétalisation de l'espace public contribue à réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain. La désimperméabilisation des sols, l'ombre apportée par la canopée, le phénomène de transpiration de l'eau par les feuilles (l'évapotranspiration), sont autant de facteurs qui permettent de rafraîchir l'air.

Ainsi, la vision du Conseil administratif en termes de végétalisation des rues pour la législature 2025-2030 est de demander aux services que, dans tous les projets d'aménagement, cet enjeu soit intégré. De plus, la Ville de Vernier doit répondre aux exigences de la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine (L1 07). Entrée en vigueur le 3 avril 2024, cette dernière s'applique au canton et aux communes de plus de 10'000 habitants et porte notamment sur l'aménagement de l'espace public. Elle oblige à réduire les surfaces minérales dédiées uniquement à l'automobile et à son article 1 al 2, elle indique que désormais « Une surface égale à **au moins 8 % de la surface de la voie publique** est dévolue à des **projets d'arborisation, de végétalisation, de mobilité douce et de transports collectifs** sur le domaine communal. Ce pourcentage doit être atteint dans un délai de 10 ans dès l'entrée en vigueur de la présente loi.

Une étude de potentiel d'arborisation a été menée en 2024 afin de révéler des opportunités de mise en œuvre d'un dispositif d'arborisation sur domaine public et privé communal. Ce dispositif part du principe que, compte tenu de l'urgence climatique et du temps long nécessaire au développement de projets d'aménagements d'espace public, il faut trouver des solutions pour agir dans des délais courts et planter des arbres rapidement.

Cette étude de potentiel d'arborisation s'est donc portée sur l'ensemble du territoire communal pour identifier quelques sites pouvant être plantés rapidement.

Avec cet objectif, une délibération administrative a été votée par le conseil municipal le 31 mars dernier. Le montant du crédit voté de CHF 250'000 reste modeste et pourra permettre des opérations ponctuelles.

Pour des projets plus conséquents à mener ces prochaines années, une ligne d'étude et de réalisation est inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal visant les cours d'écoles en particulier.

Concernant les rues ou quartiers végétalisées au cours de l'année 2025, la Ville de Vernier a réalisé la végétalisation ainsi que la désimperméabilisation du chemin De-Maisonneuve, ainsi que la venelle reliant le parc de l'Étang au chemin Ph.-De-Sauvage.

Les projets d'aménagement d'espace public qui devraient faire l'objet de végétalisation dans les 10 années à venir, inscrits au PPI, sont les suivants :

- Secteur Châtelaine/Avanchets :
 - Place de Maisonneuve (lié au projet BHNS),
 - Aménagement de la rue Jean-Simonet,
 - Requalification de l'avenue Henri-Golay entre l'avenue de Châtelaine et le passage inférieur Concorde,
 - Mutation du chemin du Coin de Terre dans sa séquence entre la route de Meyrin et l'avenue de Crozet en chemin de voisinage,
 - Aménagement du chemin de l'Étang, du chemin du Croissant,... (partie communale, liée à la voie verte d'agglomération),
 - Promenade des parcs aux Avanchets.
- Secteur Village :
 - Requalification de la rue du Village,
 - Aménagement de la route de Montfleury et du chemin Delay (lié au projet BHNS),
 - Aménagement de la route de Vernier communale (lié au projet BHNS),
 - Aménagement de la via Monet,
 - Aménagement du chemin de la Parfumerie (lié au projet BHNS).
- Presqu'île d'Aïre/Lignon/Libellules :
 - Aménagement de mobilité douce sur le chemin des Sellières,
 - Aménagement du chemin du Château-Bloch, de la route de l'Usine-à-Gaz et du chemin Henri-de-Buren (en cours),
 - Aménagement du chemin du Grand-Champ,
 - Aménagement de la route du Bois-des-Frères (lié au projet BHNS),
 - Aménagement du chemin du Château-Bloch (phase 2),
 - Aménagement du trottoir devant la piscine du Lignon,
 - Aménagement du parvis de la piscine du Lignon.

La question écrite QE 019 – 26.03 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 18 mai 2026

